

<p align="center">Compte rendu de la réunion du BUREAU Mardi 15 mars 2011</p>

Sous la présidence de Monsieur Gérald VIAUD, étaient réunis (voir fiche en annexe).

-*-

L'examen de l'ordre du jour a été précédé d'un long préambule au cours duquel Monsieur COUPU, Directeur Interrégional de la Mer a présenté la nouvelle organisation administrative issue de la réforme générale des politiques publiques.

Il a notamment explicité la répartition des compétences entre la DIRM installée à Bordeaux et la DDTM de La Rochelle et rappelé que la nouvelle organisation des services de l'Etat actuellement dans une phase d'ajustement devrait être la plus lisible possible pour les professions maritimes.

Il a également précisé que la tutelle administrative de l'organisation professionnelle conchylicole était exercée par sa Direction.

Il s'est félicité que la réorganisation administrative ait pu aboutir à maintenir au plan départemental et plus encore au plan interrégional une compétence maritime spécifique.

S'agissant de la sécurité des navires, il a indiqué qu'il s'agissait d'une question qui relevait directement de la Direction Interrégionale. Il a particulièrement insisté sur la volonté de la DIRM de faire en sorte que le dossier *Pescatourisme* aboutisse par la mise en oeuvre des mesures édictées au plan national ou, à défaut, en définissant en interrégion un cadre qui permette aux entreprises volontaires de s'engager et de travailler.

Il a ajouté que les centres de sécurité étaient placés sous son autorité et qu'il veillerait à ce que l'Etat mette en oeuvre une politique claire et continue dans ce domaine comme dans tous les autres, estimant tout à fait essentiel que les professionnels n'aient pas à faire face à un manque de visibilité de la part des services de l'Etat.

Sur la question de la participation de la DREAL aux commissions des cultures marines, il a précisé que le but de la DIRM était de faire partager une vision commune des intérêts généraux de la profession conchylicole à l'ensemble des services de l'Etat. La DIRM a été constituée pour coordonner les politiques publiques sur le littoral et oeuvrera pour faire en sorte que l'on aboutisse, dans un cadre concerté, à une lecture commune des processus de développement des cultures marines sur le littoral, en mer mais aussi à terre dans les zones Natura 2000.

Madame Kristel SIRET JOLIVE, pour la DDTM 17, a rappelé en complément de l'intervention de Monsieur COUPU, qu'il convenait de dédramatiser les conséquences de la RGPP, la proximité des services de l'Etat pour la profession conchylicole demeurant une réalité.

1. PRESENTATION DU PROJET DE PROTOCOLE D'EXPLOITATION DES GISEMENTS DE LA GIRONDE :

Depuis plusieurs mois, le CRC Poitou Charentes œuvre pour obtenir l'autorisation administrative d'exploiter les gisements d'huîtres de l'estuaire de la Gironde.

Plusieurs visites de ces gisements ont été réalisées courant 2010. Ils représentent un potentiel considérable susceptible de répondre efficacement au besoin de reconstitution à court terme des stocks ostréicoles en demi élevage.

Une réunion a été organisée au Ministère début janvier 2011. A cette occasion, il a été demandé à la profession, en liaison avec la DDTM et l'IFREMER, de proposer un protocole précisant les modalités d'exploitation des gisements, les modalités de transplantation des huîtres et décrivant la période de décontamination.

Les membres du Bureau ont pris connaissance de ce protocole et l'ont validé.

Celui-ci doit désormais être transmis à la DPMA après consultation de la DDPP.

Les périodes de pêche devront être arrêtées de préférence entre février et avril.

2. OUVERTURE DES GISEMENTS NATURELS A LA PECHE A PIED PROFESSIONNELLE.

Le Bureau confirme son accord après concertation avec le Comité Régional des pêches maritimes pour que les gisements d'huîtres fermés à sa demande en septembre 2010 soient rouverts à la pêche à pied professionnelle.

Cette activité fera l'objet d'un encadrement administratif et chaque pêcheur devra disposer d'un contrat de pêche et de fourniture d'huîtres juvéniles avec une entreprise ostréicole. Un modèle est actuellement à l'étude.

3. EXPLOITATION DES GISEMENTS NATURELS D'HUITRES CREUSES PAR LES OSTREICULTEURS :

Cette activité a été très précisément décrite par une note de la DPMA en date du 06 juillet 2010.

Sa mise en œuvre en Poitou Charentes suppose la publication d'un arrêté du Préfet de Région après consultation du C.R.C. et information du Comité Régional des pêches concerné.

En l'absence de cet arrêté, plusieurs ostréiculteurs se sont vus refuser l'accès aux gisements. Le Bureau appelle l'attention de Monsieur COUPU pour que l'arrêté du Préfet de Région soit pris dans les meilleurs délais, toutes les conditions étant désormais remplies pour cela.

Par ailleurs, le Bureau donne son accord pour autoriser des ostréiculteurs à récolter des huîtres sur le banc des Flamands (concédu au C.R.C.) en vue de regarnir leurs poches.

La DDTM vérifiera au préalable la faisabilité réglementaire de cette opération.

4. ENQUETE PUBLIQUE MALCONCHE :

Elle se déroulera du 07 avril au 12 mai 2011.

Monsieur Michel ARNOULT, domicilié à Angoulins, est désigné comme Commissaire enquêteur et se tiendra à la disposition du public en mairie de Sainte Georges d'Oléron aux dates et heures fixées par l'arrêté prescrivant l'ouverture de l'enquête publique.

Le C.R.C., maître d'ouvrage, procédera à l'affichage de l'avis d'enquête publique à la Capitainerie de Boyardville, du Château d'Oléron, du Douhet, de St Trojan les Bains, de Dolus et de Bourcefranc, au siège du C.R.C. et à l'antenne de Marennes de la délégation à la mer.

5. CALAMITES AGRICOLES 2010 :

Les ostréiculteurs ayant déclaré leurs mortalités en 2010 viennent de recevoir un courrier de la DDTM les invitant à constituer leur dossier de demande. Plusieurs oublis ont été constatés et des demandes de rectification de liste ont été adressées à la DDTM par le C.R.C.

Il a été rappelé que le C.R.C. se tient à la disposition des professionnels qui n'ont pas recours à un cabinet comptable pour les aider à constituer leur dossier.

Le Bureau regrette qu'une fois encore, les modalités de mise en œuvre du dispositif des calamités agricoles ne tiennent pas compte de spécificités ostréicoles avec pour conséquence de générer des iniquités dans l'octroi des aides aux entreprises.

6. AIDES XYNTHIA :

Un comité de suivi départemental est très prochainement programmé pour examiner les derniers dossiers.

A cette occasion, le Bureau souhaite que le Comité se penche sur les situations des ostréiculteurs déclarés inéligibles aux calamités agricoles mises en œuvre pour faire face aux pertes de cheptel liées aux conséquences de la tempête.

Beaucoup d'incompréhension et d'amertume découlent du fait que beaucoup de dossiers ont été rejetés car ne remplissant pas les conditions de seuil fixées par la loi.

Le mode de calcul retenu doit être expliqué à la profession.

Par ailleurs, comme annoncé, trop peu de dossiers d'aides à la restitution des matériels seront proposés à la liquidation. Les entreprises ne disposent pas de la trésorerie nécessaire au rachat du matériel et les banques ne suivent pas toujours leurs clients. De plus, le manque de souplesse imposé pour le remplacement du matériel a découragé les professionnels qui limitent leurs investissements aux seuls remboursements des assurances.

7. REJAUAGE DES NAVIRES OSTREICOLES :

La réglementation européenne va rapidement imposer le rejaugage des navires ostréicoles en unités UMS.

La Direction des Douanes de Bordeaux a proposé ses services pour procéder sans attendre et gratuitement à ce rejaugage.

Le Bureau donne son accord. La profession s'organisera port par port pour faciliter la mission des agents des Douanes.

8. STG MOULES DE BOUCHOTS

Cette STG (signe de qualité européen) est annoncée pour début 2012. A compter de cette date, seuls les professionnels qui adhéreront à cette démarche pourront utiliser la dénomination Moules de Bouchots. Une période transitoire s'ouvre en 2011. Il a été demandé à l'organisme certificateur de suspendre son intervention dans l'attente de la STG, la certification de conformité jusque là utilisée par 35 mytiliculteurs en Charente Maritime ne présentant plus guère d'intérêt.

9. DEMARCHE QUALITE MOULES DE CORDES :

Le Bureau donne son aval pour que le C.R.C. se porte maître d'ouvrage de cette opération qui vise à doter les moules de filières du département et de la baie de l'Aiguillon d'un signe officiel de qualité (label rouge en première analyse).

Il s'agit de mieux valoriser cette moule de très bonne qualité qui reste une spécificité de cette zone géographique.

Le coût prévisionnel pour l'élaboration du cahier des charges est estimé à 30 000 €. Des subventions publiques (Europe, Etat et collectivités) doivent pouvoir être mobilisées assez facilement.

Le service qualité du C.R.C. sera chargé de conduire la démarche en liaison avec un organisme certificateur à choisir après appel d'offres.

10. SCHEMA DEPARTEMENTAL DES STRUCTURES MYTILICOLE :

Il sera intégré un nouveau schéma des structures départemental en cours d'élaboration.

11. ETUDE ECONOMIQUE :

Elle sera finalisée fin mars 2011.

Le groupe de travail Constats et Perspectives se réunira première quinzaine d'avril pour étudier les modalités de sa diffusion auprès des professionnels et des autres partenaires et pour envisager les suites qu'il convient de lui apporter.

12. IMPORTATION DES HUITRES DU JAPON :

Une délégation du C.N.C. s'est déplacée au Japon début octobre 2010 dans la baie de Miyagi. Un échantillon d'huîtres (naissains et adultes) a pu être rapportée à cette occasion. Les huîtres ont été confiées à l'IFREMER pour analyses.

Au vu des résultats communiqués par l'Institut fin février 2011, décision a été prise par le C.N.C. d'envoyer une nouvelle délégation composée de toutes les régions Françaises pour rapporter de nouveaux naissains et juvéniles dans le but de les placer à titre expérimental en condition d'élevage sur l'ensemble du littoral Français.

Bien évidemment, la catastrophe actuelle remet en cause les projets de la profession.

Un contact a pu être pris avec Serge LAMY, coordinateur de la profession au Japon. Pour l'instant, pas de nouvelles des personnes rencontrées sur place lors du dernier déplacement.

La réunion s'achève à 20 h 30, sans que l'ordre du jour soit entièrement examiné. Une prochaine réunion sera programmée rapidement.

A Marennes, le 15/03/2011,
Le Président, Gérald VIAUD

